

CHARTRE DE PROTECTION

DES DONNÉES À CARACTÈRE
PERSONNEL EXTERNES ET INTERNES



PRÉAMBULE

La présente «charte» énonce les engagements du Groupe OCP en matière de protection des données à caractère personnel de ses collaborateurs, partenaires, clients, et/ou toute autre personne physique dont les données pourraient faire l'objet d'un Traitement au sein du Groupe OCP, et/ou à travers le monde.

La présente Charte permet d'informer les collaborateurs manipulant des données à caractère personnel appartenant à des personnes physiques salariées du Groupe OCP ou à des Tiers, des procédés de Traitements des données personnelles et notamment de collecte, d'utilisation, de conservation et de suppression desdites données, autorisés par la réglementation applicable et admis par le Groupe OCP.

Le contenu de la Charte est destiné à dresser un état des lieux des règles, normes et pratiques applicables en matière de protection des données personnelles et notamment de manipulation, utilisation et stockage des données à caractère

personnel, lesquelles relèvent pour certaines des réglementations marocaines, mais également des normes internationales auxquelles OCP se conforme, et à celles auxquelles le Groupe OCP aspire et exige à ce que chaque collaborateur s'attèle à respecter dans ses actions et prises de décision au quotidien.


Il est entendu que la Charte pourra être modifiée à tout moment par le Groupe OCP, à sa libre discrétion et en conformité avec les réglementations applicables ainsi que les évolutions réglementaires, jurisprudentielles, techniques ou opérationnelles.

Le Groupe OCP dispose d'une entité en charge du dispositif de protection des données à caractère personnel, et notamment du droit à l'information, du droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité dont chaque personne physique dispose en s'adressant à l'adresse suivante :

dataprivacy@ocpgroup.ma

TABLE DES MATIÈRES

- 04. ENJEUX
- 05. DÉFINITION
- 06. PRINCIPES GOUVERNANT LA COLLECTE DES DONNÉES
- 08. FONDEMENTS JUSTIFIANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES
- 10. TYPOLOGIE DES DONNÉES COLLECTÉES PAR LE GROUPE OCP
- 12. LES DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES
- 13. LES FINALITES DES TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES
- 14. MESURES DE SECURITÉ MISES EN PLACE PAR LE GROUPE OCP
- 16. REGLES APPLICABLES EN CAS DE TRANSFERT DE DONNÉES PERSONNELLES À L'ÉTRANGER
- 18. NATURE DES DROITS ET MODALITÉS D'EXERCICE



Le Groupe OCP se conforme à la Loi marocaine n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, publiée au Bulletin Officiel n° 5744 du 18 juin 2009, promulguée par le Décret n° 2-09-165, en date du 21 mai 2009, le Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD), n° 2016/679 du 27 avril 2016, ainsi que l'ensemble des réglementations applicables dans les pays dans lesquels une de ses entités ou un bureau de représentation sont implantés, ou une donnée à caractère personnel est traitée.

ENJEUX



ENJEUX RÉPUTATIONNELS

- Instaurer un climat de confiance.
- Éviter les incidents pour préserver l'image du groupe OCP.

ENJEUX JURIDIQUES

- Sanctions lourdes proportionnelles au chiffre d'affaires et/ou amendes.
- Retrait des certifications business, qualité etc.

ENJEUX STRATÉGIQUES

- Être en adéquation avec les exigences internationales en matière de protection des données à caractère personnel.
- Instaurer une culture de la conformité.

DÉFINITION



Une « **Donnée Personnelle** » ou « **Donnée à caractère personnel** » est une information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée directement ou indirectement à partir de cette donnée. Il peut s'agir des informations suivantes : nom(s), date de naissance, adresse e-mail, adresse postale et numéro(s) de téléphone personnel(s) ou professionnel(s), image, vidéo, et son. Cette information peut être sous format numérique ou sous support papier.

Le terme « **Personne concernée** » désigne une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique culturelle ou sociale.

Le terme « **Traitement** » désigne les opérations ou les ensembles d'opérations portant sur des Données Personnelles, telles que toute opération de collecte, de stockage, d'enregistrement, d'extraction, ou de communication, d'organisation, de structuration, de conservation, d'adaptation ou de modification, de consultation, d'utilisation, de diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, de rapprochement ou d'interconnexion, de limitation, d'effacement ou de destruction effectuée par des procédés automatiques ou manuels.

Le « **Responsable de Traitement** » désigne OCP SA et/ou l'ensemble de ses filiales et bureaux de représentation, au Maroc et à l'étranger (ensemble désignés le « **Groupe OCP** »). Le Responsable de Traitement détermine la finalité et les moyens du Traitement des Données Personnelles au sens de la réglementation applicable.

Le « **Destinataire** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de Données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un Tiers.

Le « **Tiers** » désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la Personne Concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les Données à caractère personnel. Il s'agit notamment des prestataires, des fournisseurs ou encore des clients du Groupe OCP.

Le terme « **Finalité** » désigne l'objectif poursuivi par la collecte des Données Personnelles. Il peut s'agir à titre d'exemple de la gestion du recrutement, la gestion de la clientèle, ou la protection des biens et des personnes.

En tout état de cause, la Finalité poursuivie doit être déterminée, légitime et explicite.

PRINCIPES GOUVERNANT LA COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES



Le Responsable de Traitement est tenu de traiter les Données Personnelles des salariés du Groupe OCP ou de toute tierce personne (clients, fournisseurs, visiteurs...), dans le respect des lois et réglementations en vigueur et applicables au Groupe OCP, dont il émane les principes suivants :

1. Une finalité déterminée, explicite et légitime du traitement:

Les Données Personnelles sont collectées pour des Finalités précises, portées à la connaissance des personnes concernées. Ces Données Personnelles ne pouvant être utilisées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

2. La loyauté et la transparence du traitement à l'égard des personnes concernées:

Les Données Personnelles sont collectées loyalement ; aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes concernées et sans qu'elles en soient informées.

3. La proportionnalité et la pertinence des Données Personnelles collectées:

Les Données Personnelles collectées doivent être strictement adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de la finalité poursuivie par le Traitement.

Le Groupe OCP s'attache à minimiser les Données Personnelles collectées ainsi qu'à les tenir exactes et à jour.

4. La protection des Données Personnelles dès la conception et par défaut:

Le Groupe OCP met en œuvre des mesures ayant vocation à respecter les principes de protection des Données personnelles dès la conception et de protection des Données Personnelles par défaut. Ainsi, lors de l'élaboration, de la conception, de la sélection et de l'utilisation d'applications, de services et de produits qui reposent sur le Traitement de Données Personnelles, le Groupe OCP prend en compte le droit à la protection des Données personnelles ou s'assure notamment auprès de ses prestataires/fournisseurs qu'elles répondent aux prescriptions légales et permettent d'assurer la protection des données qui y seront traitées.

5. Une vigilance renforcée pour les Données Personnelles dites « sensibles »:

Les Données Personnelles dites « sensibles » désignent les données d'une personne qui révèlent son origine raciale ou ethnique, ses opinions politiques, ses convictions religieuses ou philosophiques, son appartenance syndicale, ainsi que, les données de santé, les données concernant la vie sexuelle des personnes physiques, les données génétiques et biométriques à des fins d'identifier une personne physique de manière unique.

Le traitement de ces Données Personnelles est par principe interdit et est soumis à des dispositions spécifiques.

6. Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles des Données Personnelles:

Le Responsable du Traitement doit traiter les Données Personnelles de manière à garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de ces Données, y compris la protection contre les Traitements non autorisés ou illicites et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

7. Une durée de conservation limitée des Données Personnelles:

Les Données Personnelles sont conservées pour une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire au regard des Finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les durées de conservation appliquées à vos Données Personnelles sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des Personnes Concernées et varient selon la nature des Données Personnelles

concernées, la Finalité des Traitements, et/ou les exigences légales ou réglementaires.

8. La réalisation des formalités administratives requises par le droit local, le cas échéant:

Suivant le pays dans lequel sont réalisés les Traitements de Données Personnelles, et selon la réglementation en vigueur dans ce pays, des formalités administratives (demandes d'autorisation ou déclaration) peuvent être requises. Il est, à ce titre, primordial pour chaque Responsable de Traitement de se renseigner sur l'existence de telles démarches. Dans pareil cas, il est nécessaire de réaliser ces formalités préalablement à la collecte des Données Personnelles.

Pour l'ensemble des filiales et bureaux de représentation implantés dans un pays où le règlement général sur la protection des données est applicable, il conviendra de créer et de tenir à jour un registre des activités de traitement.

9. Le respect des droits des personnes:

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées dispose sur les Données à caractère personnel la concernant des droits énoncés et détaillés à la Section 10. Ces personnes peuvent exercer à tout moment ces droits, en justifiant de leur identité par tout moyen et ce en s'adressant à l'Entité Compliance Groupe à l'adresse suivante : dataprivacy@ocpgroup.ma.

Tous les moyens nécessaires pour garantir l'effectivité des droits des Personnes Concernées sont mis en œuvre par le Responsable de Traitement.

FONDEMENTS JUSTIFIANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les Traitements des Données Personnelles des Personnes concernées ne peuvent être réalisés que sous réserve de l'existence de l'un des fondements suivants :



- **Le consentement préalable de la Personne concernée** lorsque cette dernière aura clairement exprimé son accord pour que le Responsable de Traitement traite ses Données Personnelles. En pratique, ceci signifie généralement que le Responsable de Traitement demandera à la Personne Concernée de signer un document ou de suivre une procédure d'adhésion («opt-in») en ligne, ou de suivre toute procédure utile permettant de recevoir toutes les informations nécessaires et d'accepter clairement ou de refuser le Traitement concerné.



- **Une relation contractuelle entre la personne dont les Données sont collectées et le Responsable de Traitement** : en pareil cas, le Traitement des Données Personnelles est généralement nécessaire à la signature ou à l'exécution des obligations d'un contrat. Ces contrats doivent nécessairement comporter une clause « protection des données à caractère personnel » indiquant la ou les Finalité(s) justifiant la collecte des Données Personnelles, les obligations à la charge du ou des Responsables de Traitement et les modalités d'exercice effectif des droits des personnes dont les Données Personnelles sont collectées.



- **Des obligations légales applicables aux activités du Groupe OCP** ; par exemple, le Groupe OCP est tenu de procéder à la gestion de ses ressources humaines, ce qui peut impliquer le Traitement de Données Personnelles de ses salariés.

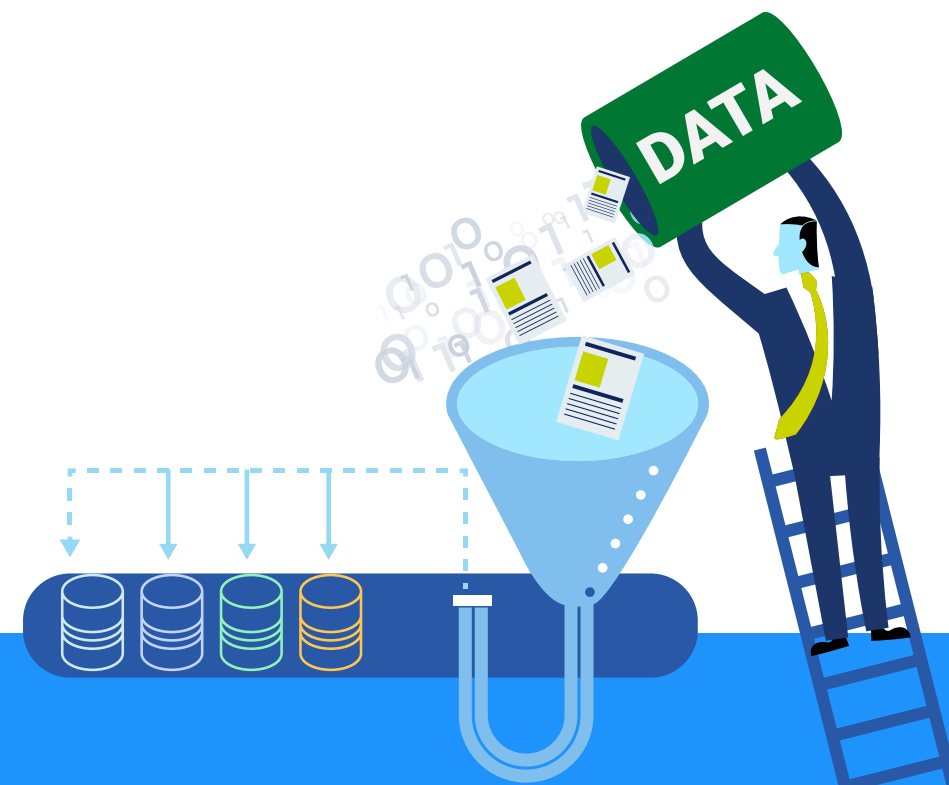
- **Un intérêt légitime du Groupe OCP** au sens de la législation applicable en matière de protection des Données Personnelles (par exemple, la sécurité de ses locaux). En pareil cas, le Responsable de Traitement tiendra compte des intérêts et des droits fondamentaux des personnes afin de déterminer si le Traitement est légitime et licite. Il est également en charge de l'appréciation du caractère proportionnel des Données Personnelles collectées.

- Une mission **d'intérêt public**.

- **L'existence d'intérêts vitaux** de la personne dont les Données Personnelles sont collectées.

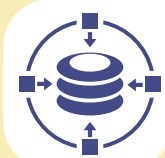
Le Groupe OCP pourra, au cas par cas, se fonder sur d'autres bases légales, telles que, par exemple, la protection des intérêts vitaux, conformément à la législation applicable en matière de protection des Données Personnelles, et en justifiant de cet intérêt au regard de la réglementation applicable à la Donnée Personnelle concernée.

TYPOLOGIE DES DONNÉES COLLECTÉES PAR LE GROUPE OCP



Les Données Personnelles sont collectées par le Groupe OCP auprès des catégories de personnes physiques suivantes :

- Collaborateurs du Groupe OCP ;
- Fournisseurs ;
- Prestataires ;
- Clients ;
- Utilisateurs du site web d'OCP : <http://www.ocpgroup.ma>



Le Groupe OCP collecte différentes catégories de Données selon les cas et les types de Traitements :

- les Données personnelles dites « **classiques** » ;
- les Données personnelles dites « **particulières** » ;
- les Données personnelles dites « **spéciales** » ;
- les Données personnelles relatives aux **infractions, condamnations et mesures de sécurité**.

Les Données personnelles dites «classiques» permettent l'identification de la personne physique: par exemple, les Nom et Prénom de la Personne Concernée, son adresse de domicile et code postal, son âge, etc.

Les Données Personnelles dites «particulières» sont celles qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques, permettant ainsi d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé ou encore les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne. La collecte de ces Données nécessite des exigences supplémentaires prévues

à l'article 9 du RGPD. C'est le cas, par exemple, d'une collecte dont le consentement explicite a été donné par la Personne Concernée, ou encore le cas où son état de santé le nécessite.

Il convient de préciser que les Données Personnelles dites « particulières » sont soumises à une réglementation spécifique notamment quant à leur licéité au sein d'un traitement et à des conditions de confidentialité et de sécurité renforcées.

Enfin, les Données Personnelles dites «spéciales» sont par exemple, les données relatives aux relations humaines (exemple : numéro de sécurité sociale).

1111000000111010000111110000001110100001
11110000001110100001

LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES.....



Les Données Personnelles à caractère personnel collectées sont destinées aux catégories de Destinataires suivantes :

- les membres du personnel du Groupe OCP ;
- les éventuels sous-traitants (prestataires et/ou fournisseurs) ;
- les organismes publics ou non afin de répondre aux obligations légales ;

Seules les personnes habilitées ont accès aux Données à caractère personnel. Le Groupe OCP, applique des politiques d'habilitation strictes qui permettent que les Données Personnelles traitées ne soient transmises qu'aux seules personnes autorisées à y avoir accès.

LES FINALITES DES TRAITEMENTS DES DONNEES PERSONNELLES.....



Les Traitements de Données Personnelles mis en œuvre par le Groupe OCP poursuivent les finalités suivantes :

Concernant les collaborateurs, il s'agit notamment de :

- ⊗ La gestion administrative du personnel (élections professionnelles, suivi des visites médicales, gestion de la médecine du travail, inscription à la mutuelle, suivi des mouvements du personnel, gestion du registre du personnel) ;
- ⊗ La gestion de la paie du personnel ;
- ⊗ La gestion des absences, congés et RTT
- ⊗ La gestion de la mise à disposition du personnel d'outil informatique et de la téléphonie mobile et fixe (affectation des téléphones, suivi de la consommation téléphoniques, gestion de la téléphonie fixe, gestion de la messagerie électronique) ;
- ⊗ La gestion des carrières et suivi de la formation du personnel ;
- ⊗ Le suivi des contentieux juridiques ;

- ⊗ La gestion et le suivi de la cybersurveillance ;
- ⊗ La gestion de la comptabilité ;
- ⊗ La gestion des activités sociales ;

Concernant les autres traitements de Données Personnelles, il s'agit notamment de :

- ⊗ La gestion des fournisseurs/prestataires ;
- ⊗ La gestion des clients ;
- ⊗ La gestion des recrutements, candidats ;



MESURES DE SECURITÉ MISES EN PLACE PAR LE GROUPE OCP



Le Groupe OCP accorde une importance particulière à la sécurité des Données à caractère personnel et met donc en place un dispositif informatique et physique de protection des Données Personnelles conforme aux standards internationaux et aux réglementations applicables dans les pays concernés.



Ainsi, des moyens techniques et organisationnels appropriés sont mis en œuvre pour que les Données Personnelles soient traitées de façon à garantir leur protection contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.

Les mesures prises sont d'ordre :

- Organisationnel : habilitations, procédures de Traitement des Données Personnelles permettant d'assurer que seules les personnes ayant besoin des données Personnelles dans le cadre de leurs missions y accèdent.
- Matériel : protection de nos locaux, chiffrement de nos outils de travail, choix d'un prestataire d'hébergement qui respecte les exigences de sécurité de la réglementation relative à la protection des Données Personnelles.
- Logique : mise en œuvre d'outils de sécurité (antivirus, pare-feu, systèmes anti-intrusions, politique de mots de passe, etc.).

La protection des Données Personnelles transitant ou hébergées par le Groupe OCP et dans le Groupe OCP est assurée également par la mise en cohérence des dispositifs intra-groupe, à travers notamment la contractualisation des rapports entre les filiales cristallisant les dispositifs techniques et opérationnels de Traitement.

REGLES APPLICABLES EN CAS DE TRANSFERT DE DONNÉES PERSONNELLES À L'ÉTRANGER

Il est possible, pour des raisons liées à l'activité du Groupe, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison, que des Données Personnelles concernant des salariés ou toute personne tierce, soient transférées en dehors du pays dans lequel elles ont été initialement collectées et traitées.



On considère comme étant un transfert de Données Personnelles vers un pays étranger :

- Toute communication, copie ou déplacement de Données Personnelles par l'intermédiaire d'un réseau, quel que soit le type de support, du pays d'origine de la Donnée Personnelle vers un pays tiers ;
- Toute consultation de Données stockées sur un territoire donné depuis un pays tiers.

Ces Données Personnelles ont vocation à faire l'objet d'un traitement dans le pays destinataire.

Si le Groupe OCP, devait avoir besoin de transférer des Données en dehors de l'Union européenne, il ne le ferait qu'après avoir pris les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des Données Personnelles équivalent à celui proposé en Europe.

Pareille situation peut se rencontrer dans deux différentes situations :

1. Le transfert intragroupe de Données Personnelles entre OCP SA et les différentes entités du Groupe OCP

Le transfert de Données Personnelles entre OCP SA et les différentes entités du Groupe OCP peut être nécessaire, voire essentiel afin d'assurer une synergie entre ces différentes entités, une communication transparente et une stratégie cohérente au niveau du Groupe.

Un tel transfert de Données Personnelles entre la société mère et l'ensemble des filiales et bureaux de représentation est encadré par un « Contrat de transfert de Données Personnelles » conclu entre les parties. Ce contrat encadre, pour des Finalités précises et identifiées, le transfert, entre ces différentes entités, de Données Personnelles concernant les salariés, ou les clients, les fournisseurs, et autre Tiers, et porte l'engagement des sociétés du Groupe OCP de prévoir ainsi que de maintenir une conformité aux réglementations nationales et internationales applicables de même qu'aux standards du Groupe OCP.

2. Autres cas de transfert de Données Personnelles à l'étranger

Dans l'hypothèse de tout autre transfert de Données Personnelles hors Union Européenne, celui-ci est encadré par des instruments juridiques conformes au cadre juridique applicable. C'est, par exemple, le cas lorsqu'une entité du Groupe a recours à un

sous-traitant établi à l'étranger, ou encore lorsqu'un logiciel est mis en place au sein d'une entité, mais que ce dernier est hébergé dans un pays étranger.

Dans un tel cas, il convient d'étudier la réglementation du pays à partir duquel les Données sont transférées. En effet, certains pays bénéficient d'une décision d'adéquation, ce qui signifie qu'ils offrent aux Données à caractère personnel un degré de protection équivalent à celui qui est en cours sur le territoire de l'Union Européenne de telle façon qu'il est autorisé de transférer les Données Personnelles librement vers ces pays. Dans le cas de transferts de données dans des pays ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation, ceux-ci seront encadrés par une ou plusieurs des mesures de garantie appropriées.

Certains pays requièrent, en sus, l'obtention d'une autorisation auprès de l'autorité locale.

Toutefois, certaines réglementations interdisent le transfert de Données Personnelles vers certains pays considérés comme ne présentant pas un niveau de sécurité des données adéquat.

En tout état de cause, bien qu'une telle situation requiert une étude au cas par cas suivant le pays concerné, les Personnes concernées dont les Données Personnelles sont transférées à l'étranger (hors Union Européenne au sens du RGPD) doivent systématiquement être informés ou dans certains cas, donner lieu à leur accord préalable.

NATURE DES DROITS ET MODALITÉS D'EXERCICE

En application de la réglementation en vigueur, toute personne dont les Données Personnelles sont collectées dispose des droits suivants :

1. Droit d'accès

Le droit d'accès confère le droit à la personne concernée d'obtenir du responsable de traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données.

Ce droit d'accès permet de contrôler l'exactitude des Données Personnelles et, au besoin, d'en demander la rectification ou l'effacement, si elles sont inexactes ou obsolètes.

2. Droit de rectification

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées dispose du droit de demander la rectification des informations inexactes ou incomplètes la concernant.

Ce droit de rectification permet d'éviter que le Responsable de Traitement diffuse ou traite des informations inexactes ou incomplètes.

3. Droit à l'effacement

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées peut demander l'effacement de ses Données pour des motifs prévus par les réglementations applicables à ces Données Personnelles.

4. Droit d'opposition

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées peut s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les Données Personnelles la concernant soient traitées.

Lorsque les Données Personnelles sont traitées à des fins de prospection commerciale, la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment au Traitement des Données Personnelles la concernant à de telles fins de prospection y compris le profilage lié à une telle prospection.

5. Droit à la limitation du traitement

Ce droit permet à toute personne dont les Données Personnelles sont collectées de solliciter auprès du Responsable de Traitement, de manière temporaire, la suspension du Traitement de ses Données Personnelles pour des motifs prévus par les réglementations applicables à ces Données Personnelles.

6. Droit à la portabilité

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées a le droit de recevoir les Données Personnelles qu'elle a fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Ces Données Personnelles pourront ainsi être stockées ou transmises à un autre Responsable du Traitement sans que le responsable de traitement auquel les données ont été communiquées y fasse obstacle.

7. Droit post-mortem

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées est en droit de définir des directives relatives au sort de ses Données Personnelles après son décès, pour ce qui concerne la conservation, l'effacement et la communication de ces Données Personnelles. Ces directives peuvent être révoquées à tout moment.

Les droits précités doivent être respectés et leur exercice garanti. L'information quant à l'existence de ces droits est valablement réalisée lorsque la mention de ces droits est diffusée, par exemple, au moyen d'affiches apposées dans les services relevant du public, de mentions portées sur les formulaires

de collecte papier et électroniques, ainsi que sur les courriers adressés aux personnes dont les Données Personnelles sont collectées.

Les personnes concernées sont autorisées à exercer leur droit auprès de l'Entité Compliance Groupe par courrier électronique en justifiant de leur identité par tout moyen à l'adresse suivante: dataprivacy@ocpgroup.ma.

Dans les cas où le règlement sur la protection des Données Personnelles est applicable, les Personnes concernées sont informées qu'elles disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour toutes demandes d'information concernant la présente Charte de protection des Données à caractère personnel mise en œuvre par le Groupe OCP, vous pouvez vous adresser à l'adresse électronique suivante : dataprivacy@ocpgroup.ma.



Siège : 2-4, rue Al Abtal - Hay Erraha
20200 - Casablanca, Maroc.
www.ocpgroup.ma

